



Soins de Santé
Circulaire OA no 2024/213 du 9-7-2024
Applicable à partir de 1/07/2024

3910 /2203

Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux - Convention COVID long pour une approche de soins adaptée; 01-07-2024.

Suite à l'approbation par le Comité de l'assurance du 10 juin 2024 de la « Convention COVID long pour une approche de soins adaptée » (voir note CSS 2024/158), vous trouverez en annexe les tarifs applicables à partir du 1er juillet 2024.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

Transversaal - tarieven g. long covid - V3-01-07-2024-circ OA.xlsx

g. 1) Convention Covid-long

prestations applicables à partir du 01-07-2024

Numéro de code		Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant		Intervention Hospitalisé	
AMB	HOS	Libelle	Honoraires	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentie	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sai régime préféren
400013		Traitement dans le cadre du trajet de soins post-covid-19 - Médecin généraliste	0,00	0,00	0,00		
400330		Traitement dans le cadre du trajet de soins post-covid-19 - Kinésithérapeute	0,00	0,00	0,00		
400352		Traitement dans le cadre du trajet de soins post-covid-19 - Psychologue	0,00	0,00	0,00		
401450		Conseil et suivi d'un patient COVID-19-Long par un médecin généraliste	24,92	24,92	24,92		
400035		Evaluation et/ou intervention kinésithérapeutique individuelle, avec élaboration d'un rapport, dans laquelle l'intervention personnelle du kinésithérapeute par bénéficiaire a une durée moyenne globale de 30 minutes pour le traitement dans le cadre du traiet de soins post-d'un patient COVID-19-Long.	30,00	30,00	30,00		
400050		Examen diététique individuel, anamnèse, établissement d'un diagnostic diététique et élaboration d'un plan de traitement diététique et de conseils en concertation avec le bénéficiaire, d'une durée minimale de 60 minutes pour le traitement dans le cadre du trajet de soins post- d'un patient COVID-19-Long.	56,22	56,22	56,22		
400116		Intervention diététique individuelle, pour le bénéficiaire, d'une durée minimale de 30 minutes pour le traitement dans le cadre du trajet de soins post-d'un patient COVID-19- Long.	28,11	28,11	28,11		
400072		Bilan d'observation d'une durée minimale de 60 minutes qui consiste en un examen des possibilités et des limites fonctionnelles du bénéficiaire, effectuée par un ergothérapeute dans le cadre des soins primaires, pour le traitement dans le cadre du trajet de soins post COVID-19 des soins de première ligne, d'un patient COVID-19-Long: - dans les activités de la vie quotidienne (comme les soins personnels, l'alimentation, les relations interpersonnelles, les déplacements); - concernant see dans les activités personnelles, sociaires, professionnelles, socioculturelles et de loisirs; - aux niveaux dans les domaines physique, sensorimoteur, intellectuel, cognitif et relationnel, ainsi que et comportemental; - dans son environnement physique, social et culturel; - et aboutissant à l'établissement d'un rapport écrit des examens effectués, adressé au médecin prescripteur.	56,22	56,22	56,22		
400131		Intervention ergothérapeutique individuelle pour le bénéficiaire d'une durée minimale de 60 minutes, effectuée par un ergothérapeute dans le cadre des soins primaires, pour le traitement dans le cadre d u traiet de soins post COVID-19. de soins de première ligne, pour le traitement d'un patient COVID-19-Long.	56,22	56,22	56,22		
400094		Examen logopédique individuel, anamnèse, établissement d'un diagnostic logopédique et élaboration d'un plan de traitement et de conseils en concertation avec le bénéficiaire, d'une durée minimale de 60 minutes, pour le traitement dans le cadre du trajet de soins post-COVID-19.	85,50	85,50	85,50		
400153		Intervention logopédique individuelle pour le bénéficiaire d'une durée minimale de 30 minutes, pour le traitement dans le cadre du trajet de soins post-COVID-19.	36,14	36,14	36,14		
400175		Intervention globale pour l'organisation, la coordination et l'administration de la concertation d'équipe dans le cadre du suivi du patient post-covid-19 (par période de 6 mois) - coordinateur de soins	134,92	134,92	134,92		
400190		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un médecin généraliste	22,49	22,49	22,49		
400212		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un kinésithérapeute	22,49	22,49	22,49		
400234		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un logopède	22,49	22,49	22,49		
400256		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un diététicien	22,49	22,49	22,49		
400271		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un ergothérapeute - première ligne	22,49	22,49	22,49		
400293		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un médecin spécialiste	22,49	22,49	22,49		
400315		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un psychologue	22,49	22,49	22,49		
400433		Examen neuropsychologique en première ligne avec évaluation des fonctions cognitives chez un patient atteint du pest - de COVID-19-Long et chez qui un dysfonctionnement cérébral non congénital est suspecté, d'une durée minimale de 180 minutes.	260,06	260,06	260,06		
400455		Intervention neuropsychologique individuelle en première ligne pour le bénéficiaire un patient atteint de COVID-19-Long d'une durée minimale de 60 minutes.	86,69	86,69	86,69		
400470		Bilan d'observation d'une durée minimale de 60 minutes qui consiste en un examen des pessibilités capacités et des limites fonctionnelles du bénéficiaire, effectué par un ergothérapeute dans le cadre des soins secondaires de deuxième ligne, pour le traitement dans le cadre du trajet de soins post COVID-19 d'un patient souffrant de troubles neurocognitifs dans le cadre de COVID-19-Long: - dans les activités de la vie quotidienne (comme les soins personnels, l'alimentation, les relations interpersonnelles, les déplacements); - concernant ses dans les activités personnelles, sociaires, professionnelles, socioculturelles et de loisirs; - aux niveaux dans les domaines physique, sensorimoteur, intellectuel, cognitif et relationnel, ainsi que et comportemental; - dans son environnement physique, social et culturel; - et aboutissant à l'établissement d'un rapport écrit des examens effectués, adressé au médecin prescripteur.	56,22	56,22	56,22		
400492		Intervention ergothérapeutique individuelle pour le bénéficiaire d'une durée minimale de 60 minutes, effectuée par un ergothérapeute dans le cadre des soins secendaires de deuxième ligne pour le traitement dans le cadre du trajet de seins post COVID-19- d'un patient souffrant de troubles neurocognitifs dans le cadre de la COVID-19-Long.	56,22	56,22	56,22		
400514		Examen neuropsychologique en deuxième ligne avec évaluation des fonctions cognitives chez un patient atteint du post -de COVID-19-Long et chez qui un dysfonctionnement cérébral non congénital est suspecté, d'une durée minimale de 180 minutes.	260,06	260,06	260,06		
400536		Intervention neuropsychologique individuelle en deuxième ligne pour le-bénéficiaire un patient atteint de COVID-19-Long d'une durée minimale de 60 minutes.	86,69	86,69	86,69		
400551		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi d'un patient post-COVID-19 par un neuropsychologue - première ligne	22,49	22,49	22,49		
400573		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi d'un patient post-COVID-19 par un neuropsychologue - deuxième ligne	22,49	22,49	22,49		
400595		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi d'un patient post-COVID-19 par un ergothérapeute - deuxième ligne	22,49	22,49	22,49		

^{*} Ces codes ne sont attestables que lorsque le traitement a débuté avant le 30 juin 2024 (article 12 de la note CSS 2023/136).